

## Fonds d'Investissement pour la Recherche

### Objectifs

La recherche mobilise des infrastructures et des équipements qui peuvent requérir des investissements lourds, et qui doivent répondre aux objectifs stratégiques d'Avignon Université (AU). Cet appel à projets invite les unités de recherche sous tutelle d'AU à formuler leurs besoins d'investissement et à les contextualiser au regard :

- ✓ Du contexte scientifique dans lequel s'inscrit la demande,
- ✓ Du projet scientifique de l'établissement,
- ✓ De la capacité de l'unité (ou des unités) à accueillir ces équipements (environnements technique et humain),
- ✓ Des moyens à mobiliser pour assurer un bon retour sur investissement,
- ✓ Du potentiel de mutualisation avec d'autres unités de recherche de l'établissement si cela est pertinent,
- ✓ Du potentiel d'utilisation à des fins pédagogiques.

### Critères d'éligibilité

Pour être recevables, les demandes devront :

- ✓ Être portées par un personnel d'Avignon Université,
- ✓ Être soutenues par les laboratoires et, le cas échéant, les centres d'enseignement et de recherche (CER) concernés par la demande,
- ✓ Concerner un ou plusieurs laboratoire(s) sous la tutelle d'AU,
- ✓ Concerner des investissements mobiliers ou immobiliers<sup>1</sup>.

### Moyens attribués

Les demandes seront évaluées au cas par cas, en fonction des éléments fournis dans le dossier de candidature.

### Modalités de soumission

Le dossier de soumission devra inclure :

- ✓ Une description du contexte scientifique dans lequel s'inscrit la demande,
- ✓ Un argumentaire sur les retombées attendues en termes de résultats de recherche, de contribution au projet d'établissement, au développement des partenariats, au développement de la visibilité internationale d'AU,
- ✓ Le potentiel de mutualisation avec d'autres unités de recherche si cela est pertinent,
- ✓ Un avis motivé des directions de laboratoires concernés et des CER concernés le cas échéant,
- ✓ Le montant de la subvention demandée (fournir le(s) devis correspondant(s)),
- ✓ Une estimation des coûts de fonctionnement engendrés par l'exploitation des équipements acquis, en particulier de la consommation énergétique, et de la ressource humaine à mobiliser,

---

<sup>1</sup> Une immobilisation est un bien de toute nature, meuble ou immeuble, corporel ou incorporel, acquis par l'établissement en vue de l'accomplissement de ses missions dont il attend un avantage économique ou un potentiel de service et qui a vocation à être conservé durablement, et dont la valeur unitaire est supérieure au montant défini dans les règles d'immobilisation de l'établissement (Délibération du Conseil d'Administration du 3 octobre 2023).

- ✓ Une estimation des dépenses qui doivent être engagées pour la réalisation de l'investissement lui-même (par exemple frais de publicité, aménagements nécessaires à l'accueil de l'équipement...).

L'instruction des dossiers sera coordonnée par la Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation (DARI).

#### Critères d'évaluation

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- ✓ Leur contribution potentielle au projet scientifique des unités et CER concernés,
- ✓ Leur inscription dans les priorités de la politique scientifique d'AU, en particulier dans ses axes stratégiques et ses schémas directeurs, notamment le schéma directeur durabilité
- ✓ Leur soutenabilité économique,
- ✓ Leur contribution au rayonnement national et international d'AU,
- ✓ Leur contribution au développement de partenariats académiques, industriels et socio-culturels,
- ✓ Leur potentiel de mutualisation entre plusieurs unités de l'établissement, pour les équipements qui le permettent,
- ✓ Leur potentiel d'utilisation à des fins pédagogiques,
- ✓ Les cofinancements mobilisés (laboratoire, CER, appel à projets Recherche de la région PACA etc).

#### Examen des demandes et calendrier

Les demandes seront traitées par la Commission Recherche du Conseil Académique au fil de l'eau, lors de ses réunions mensuelles.

**Le dépôt d'une demande de soutien est un engagement à acquérir le (ou les) équipement(s) mentionné(s) en cas de financement, et à rendre compte des résultats.**